



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

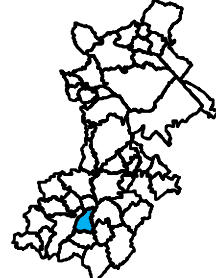
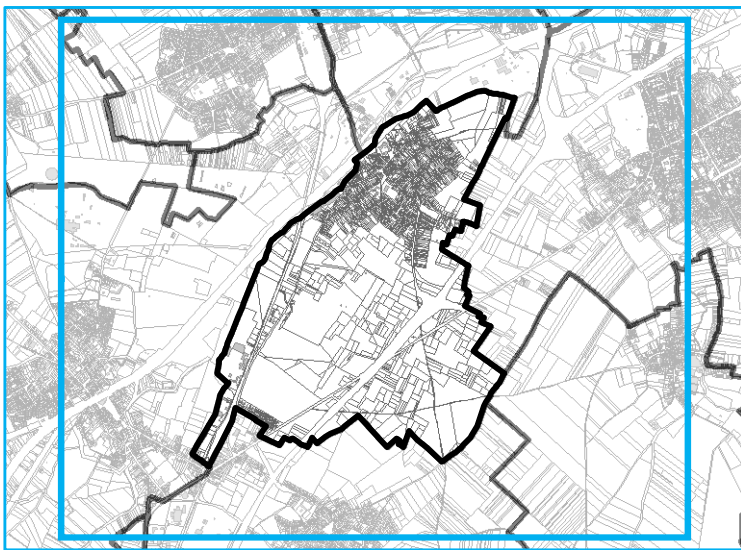
Plan de secteur réglementaire n°05
Avesnes-le-Sec, Haspres, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escaut,
Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
NEUVILLE-SUR-ESCAUT

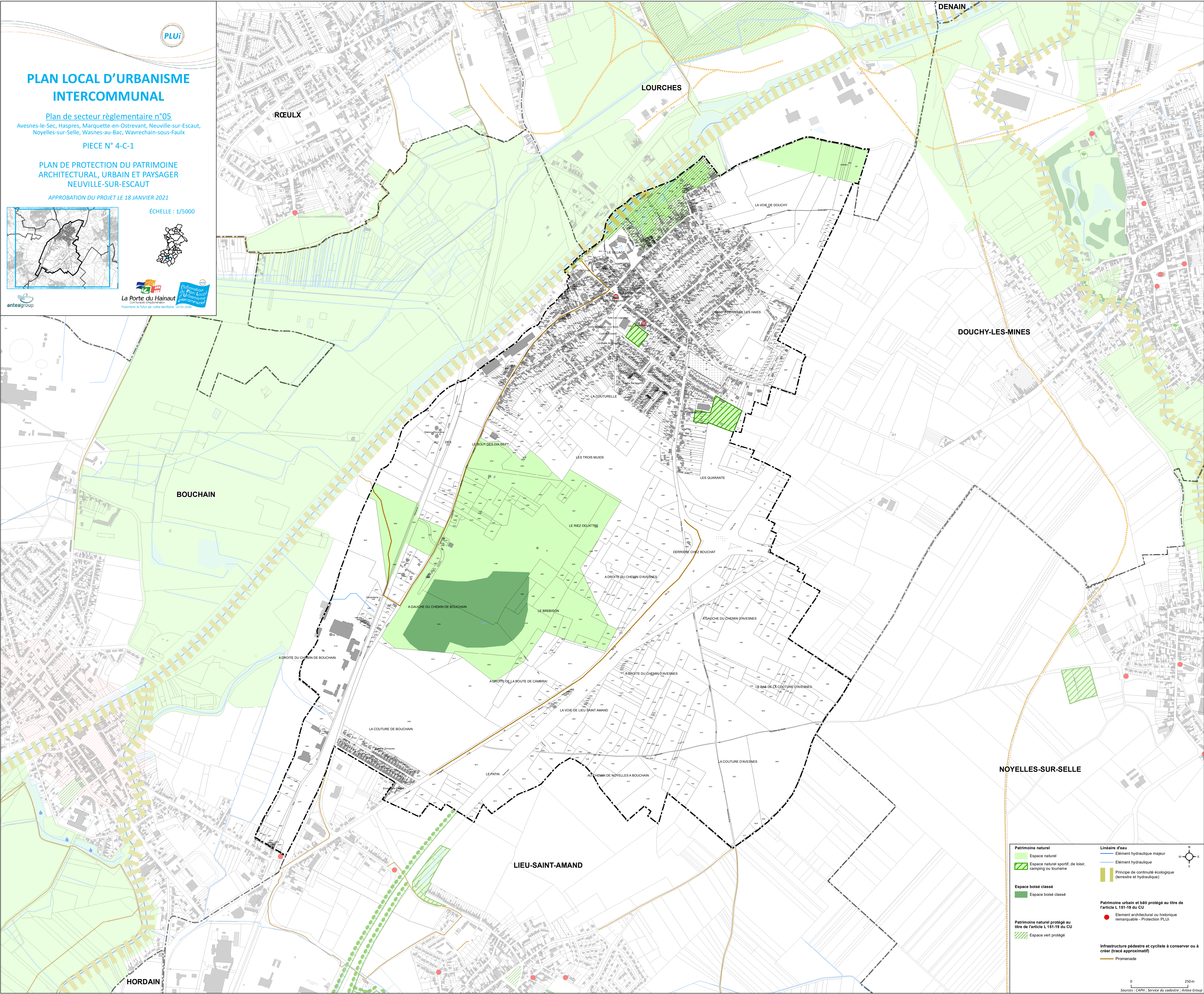
APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Investirons le futur de notre territoire 2010-2020



Patrimoine naturel

- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Espace boisé classé

- Espace boisé classé

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU

- Espace vert protégé

Linéaire d'eau

- Élément hydraulique majeur
- Élément hydraulique
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU

- Élément architectural ou historique remarquable - Protection PLU

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)

- Promenade

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group